



Communication officielle

Mise en œuvre des mesures expérimentales de signalisation à la Vieille Route de l'Etraz

La décision de la Direction générale de la mobilité et des routes du 14 mai 2024 étant entrée en force, des mesures expérimentales de signalisation sont mises en place sur la Vieille Route de l'Etraz, impliquant la fermeture du transit aux véhicules automobiles.

Ces mesures seront mises en œuvre du 14 avril 2025 au 13 octobre 2025, sous réserve de la date effective de livraison et d'installation du matériel, ce qui pourrait entraîner un léger décalage.

Il s'agit d'une signalisation expérimentale limitée à six mois. A la fin de cette période, la situation devra être réexaminée à l'aune des résultats obtenus, lesquels serviront à évaluer l'opportunité de pérenniser la mesure, ainsi que les éventuelles mesures compensatoires à mettre en place.

Afin de disposer de données factuelles concernant l'évolution du trafic, un détecteur de flux de circulation est installé au croisement de la Vieille Route de l'Etraz et du Chemin des Caronies, ainsi que deux systèmes de comptage par tubes près du Vieux pont de l'Aubonne. Ce dispositif restera actif pendant toute la durée du test, ainsi que durant les deux semaines précédant et suivant la période d'expérimentation.

Nous sommes bien conscients que cette mesure implique un changement d'habitudes pour les usagers de cette route. Cette décision de test a été prise après plusieurs années de plaintes de la part de la population, ainsi que d'essais qui n'ont pas donné les résultats escomptés.